

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 20 décembre 2012 fixant la date de mise en place du registre unique des intermédiaires mentionné à l'article L. 546-1 du code monétaire et financier

NOR : EFIT1239097A

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 546-1 ;

Vu l'avis du comité consultatif de la législation et de la réglementation financières en date du 27 novembre 2012,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le registre mentionné à l'article L. 546-1 du code monétaire et financier est mis en place à compter du 15 janvier 2013.

Art. 2. – Le directeur général du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 décembre 2012.

PIERRE MOSCOVICI